

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PCRS26_34

Le Président du Conseil départemental ;

Vu les articles L325-39, L523-1, L523-3 et L523-5 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, articles 4 et 9 ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, article 7 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental du 28 juin 2024 portant établissement à compter du 1^{er} juillet 2024 de la liste d'aptitude de la promotion interne 2024 pour l'accès au grade de technicien ;

Sur la proposition de M. le directeur général des services,

ARRÊTÉ :**Article 1^{er}** : est réinscrit sur la liste d'aptitude de la promotion interne pour l'accès au grade de technicien, à compter du 1^{er} juillet 2026, pour une année :**JAFFRE Bruno (DRA), sous réserve de mobilité****Article 2** : M. le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Morbihan, publié sur le site internet du département et transmis au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan pour publicité.**Article 3** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vannes, le 26 juin 2026

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL*Pour le président du conseil départemental
et par délégation**Le directeur général des services***Antoine LAFARGUE**